

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

DÉPARTEMENT

d. *Haute Savoie*

BUREAU

d. *St Etienne*

N<sup>o</sup> *437* du  
Sommier.

(Instructions n<sup>os</sup> 1141  
207, 6, 2101)

NOTA. Il faut rap-  
porter au bureau cet  
Avertissement, avec  
les pièces et titres re-  
latifs à la demande.

S'il y a lieu à une  
déclaration estima-  
tive, la partie rappor-  
tera le bail, ou toute  
autre pièce constatant  
le revenu des biens.

M. *Gaubert Françoise V. de Lande*  
*Gaubert à Mallesoyasse*

Veillez vous présenter, dans la huitaine, au Bureau  
d. *St Etienne* rue d. pour

acquitter la somme de *50-76*

timbre de quittance *50*

total *51-26* francs

de mutation par décès à raison de *Plus*

qui vous a été légué par votre mari. La

présente obligation qui vous a été constituée par acte

reçu par M. Armand notaire à *Torcalquin* le 19 février dernier

n'est pas en rapport avec l'importance du bien donné à vos enfants

D'où il appert clairement que votre renoncement à cet emploi

n'a pu être gratuite.

~~Le présent~~ *Seul* avertissement donné pour éviter les frais de  
poursuites, le *7* Septembre 1864.

Le Receveur de l'Enregistrement  
et des Domaines,

*Biru*